

PROGRAMME DU MASTER EN DROIT - PAD6

Adapté pour les titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle dans une autre matière que le droit réalisé dans l'Espace économique européen (UE+AELE) ou en Suisse

Inscription et accès :

Pour introduire votre dossier, il y a lieu de postuler au master en droit de la finalité de votre choix. **Vous ne pourrez pas sélectionner un programme « PAD » dans le cadre du processus d'inscription.** Il appartiendra à la Commission d'admission de vous proposer un programme adapté à votre parcours. Cette offre d'admission n'est pas négociable et chaque candidat.e conserve la liberté de la refuser et de mettre fin au processus d'admission.

Sous réserve de l'issue de l'examen du dossier de chaque candidat.e, le programme ci-dessous est, en règle générale, destiné aux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle de 120 crédits dans une autre matière que le droit, réalisé dans l'Espace économique européen ou en Suisse ("étudiant.e.s PAD6"). Ce programme étant particulièrement complexe, les étudiant.e.s peuvent, s'ils le souhaitent, privilégier une inscription en première année de bachelier.

Les étudiant.e.s « PAD6 » obtiennent **le titre de Master en droit à l'issue de trois années académique** (programme complémentaire de 60 crédits suivi du programme classique du master en droit de 120 crédits).

Conditions d'accès au master en droit :

Avant d'introduire votre demande d'admission, nous vous invitons à vérifier les conditions d'accès complètes sur le catalogue de cours en ligne : <https://www.ulb.be/fr/programme/ma-droi#admission>

Les candidat.e.s non assimilé.e.s aux étudiant.e.s européens et titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'espace économique européen doivent avoir une moyenne de 14/20 pour chaque année du ou des diplômes menant à l'admission.

Par ailleurs, un test de langue française attestant un niveau B2 est exigé pour les candidat.e.s qui ne sont pas titulaires d'un diplôme en langue française.

Programme complémentaire :

Un programme complémentaire, constituant une "année de passerelle" est imposé aux étudiant.e.s PAD3 avant d'accéder aux cours du programme classique du master en droit (120 crédits). Les étudiant.e.s devront donc réussir un total de 180 crédits pour obtenir le diplôme de master en droit.

DROI-C-4019	Principes généraux de droit constitutionnel et administratif	<i>10 crédits</i>
DROI-C-4048	Droit des contrats et de la responsabilité	<i>10 crédits</i>
DROI-C-2005	Droit pénal	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3003	Droit de l'Union européenne	<i>10 crédits</i>
DROI-C-3004	Droit du travail	<i>5 crédits</i>
DROI-C-3005	Droit des familles	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4018	Droit de la procédure civile et pénale	<i>5 crédits</i>
DROI-C-4017	Repères méthodologiques en droit belge	<i>5 crédits</i>
LANG-C-1001	Néerlandais – Intermédiaires	<i>5 crédits</i>

Total du programme complémentaire : 60 crédits

Travaux pratiques :

Tous les étudiant.e.s PAD6 doivent, obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours suivants de leur programme complémentaire :

DROI-C-4019 Principes généraux de droit constitutionnel et administratif
DROI-C-4048 Droit des contrats et de la responsabilité

Ils.elles sont, par défaut, dispensé.e.s des travaux pratiques des autres cours du programme complémentaire. Ils.elles peuvent néanmoins s'inscrire, sur base volontaire, aux travaux pratiques des cours suivants :

DROI-C-2005 Droit pénal (général et spécial)
DROI -C-3005 Droit des familles

Attention, l'inscription volontaire aux TP est définitive et irrévocable.

A l'issue du programme complémentaire, les étudiant.e.s devront obligatoirement suivre les travaux pratiques des cours du programme classique du master en droit.

Nous demandons aux étudiant.e.s de se connecter aux permanences Teams organisées par les secrétariats étudiants, afin d'être intégré.e aux groupes de TP le plus rapidement possible, et ce même si leur inscription n'est pas encore finalisée. Les informations pratiques concernant ces permanences sont reprises ici : <https://droit.ulb.be/fr/navigation/procedure-inscription-tp>.

Programme annuel de l'étudiant.e (PAE) :

Le programme complémentaire totalisant 60 crédits, la première inscription de l'étudiant.e est consacrée exclusivement à ces cours.

Une fois le processus d'inscription terminé, le.a candidat.e trouvera dans le **portail MonULB** section « Mes études » puis « **Mes notes** » la liste des cours qu'il.elle devra suivre durant l'année académique à laquelle il.elle est inscrit.e.

Il appartient à l'étudiant.e de s'assurer qu'il.elle effectue correctement les formalités requises pour s'inscrire aux cours à option et de vérifier régulièrement, tout au long de l'année académique, que le PAE figurant dans MonULB est correct.

Le portail MONULB est le seul endroit où figure la liste des examens devant être présentés. Tout cours qui figurerait dans une autre plateforme informatique dédiée aux horaires ou à l'enseignement (Université virtuelle, Time Edit, Teams...) sans être repris sur MonULB > Mes études > Mes notes ne figure pas au PAE et ne doit pas être étudié. Tout examen présenté dans le cadre d'un cours ne figurant pas au PAE sera perdu, y compris si la note est supérieure à 10/20 et donc réussie.

Séjour à l'étranger :

Les étudiant.e.s PAD6 peuvent postuler pour effectuer un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur (Erasmus, Erasmus Belgica.), moyennant le respect de la condition suivante :

- Être en mesure de terminer leur cursus et d'obtenir leur diplôme l'année où ils.elles partiront en séjour (c'est-à-dire l'année qui suit celle où la demande de séjour est introduite).

Par ailleurs, ils.elles devront également respecter toutes les autres conditions et la procédure en vigueur pour postuler à un séjour dans une autre institution d'enseignement supérieur. Une séance d'information spécifique est organisée au début de chaque année académique.

Espace personnel facultaire :

Une fois votre inscription terminée, vous aurez accès à l'intranet facultaire (Espace personnel). Vous y trouverez tout au long de l'année académique différents formulaires à remplir ainsi qu'un résumé des aménagements liés à votre statut PAD6.